

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2012-37 du 16 mars 2012 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1230126S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;
Vu la décision DG n° 2000-041 du 28 avril 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2000-076 du 22 mai 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2002-72 du 14 mai 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2002-74 du 16 mai 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2008-112 du 16 avril 2008 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2008-162 du 27 mai 2008 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Stéphanie SALLMANN, ingénieur bio-informatique contractuel, à compter du 16 avril 2012.
M. François BRUNEAUX, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 24 mai 2012.
Mme Dominique DEBOURGES, pharmacien contractuel, à compter du 24 mai 2012.
M. Abdelaali SARAKHA, pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 24 mai 2012.
Mme Kareen BENMAOR, pharmacien contractuel, à compter du 24 mai 2012.
Mme Anne RAISON, biologiste contractuel, à compter du 27 mai 2012.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 16 mars 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI